



CM n° 5/2017, convoqué le 05/07/2017

GRAND BOURGTHEROULDE

CONSEIL MUNICIPAL N°5 DU MARDI 11 JUILLET 2017

A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Quorum : 22

Présents : 33

Pouvoirs : 4

Votants : 37

Le mardi 11 Juillet 2017 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Grand Bourgtheroulde s'est réuni au Centre Gilbert Martin, lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur le Maire, Bruno QUESTEL, en date du mercredi 05 juillet 2017,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bruno QUESTEL, Didier PARIN, Josette VALLEE, Erick POISSON, Myriam FERLIN, Stéphane LECLERC, Florence GUIMBARD, Thierry JARDEL, Vincent MARTIN, Jacques AUVARD, Daniel HUE, Philippe MARIE, Gervais NICOUE, Sandra LIEVRE, Marc PIEDELEU, Gérard SWERTVAEGER, Jacques DESPOIS, Laetitia DOUVILLE, David DURNERIN, Sylvie BAUDOIN, Aude DE LA CONTE Myriam LEGRAND, Emmanuel ALLIGIER, Isabelle BOUTTIER, Pierre PONTY, David MARC, Benjamin PICARD, Colette BRISMONTIER, Françoise BECQUET, Pascal AUBERT, Nelly HARDY, Josiane JARDINIER et Bruno POIRET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Isabelle BRUN-DOBAT, Muriel QUENOT, Marie-Cécile LOIR, Josiane HUE, Cyril NOEL, Thierry AUDOIRE, Emmanuel ROULLE, Thierry CHERVIN et Patrice GODEFROY.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Madame Marie-Cécile LOIR a donné pouvoir à Madame Florence GUIMBARD,
- Madame Muriel QUENOT a donné pouvoir à Monsieur Jacques AUVARD.

- Monsieur Emmanuel ROULLE a donné pouvoir à Daniel HUE.
- Madame Isabelle BRUN-DOBAT a donné pouvoir à Monsieur Vincent MARTIN.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 20 juin 2017.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Nomination des secrétaires de séance. Mesdames Myriam FERLIN et Josette VALLEE et Messieurs Philippe MARIE et Erick POISSON.

Ordre du jour :

ORGANISATION

- 1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par Monsieur le Maire.
- 2- Point sur la communauté de communes de Roumois Seine.

FINANCES

- 3- Délibération fixant les taux d'imposition des 3 taxes pour la commune de Grand Bourgtheroulde.
- 4- Décision modificative du budget communal : investissement : achat d'une tondeuse, jeu pour enfants, mobilier bibliothèque école primaire, fonctionnement : ajustements chapitre 012.
- 5- Délibération fixant le montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.
- 6- Subvention pour récupérateur d'eaux pluviales.

DIVERS

- 7- Remerciements des associations.
- 8- Questions diverses.

1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par Monsieur le Maire.

En vertu de la délibération en date du 19/01/2016, Monsieur le Maire précise que :

- Qu'il a signé un bail pour la location du logement au-dessus de la Poste.
- Qu'il a signé un bail pour la location du logement, 465 rue de Brionne.

2- Point sur la communauté de communes de Roumois Seine.

Il n'y a pas d'actualité. Monsieur le Maire souhaite bon courage aux futurs délégués communautaires.

3- Délibération fixant les taux d'imposition des 3 taxes pour la commune de Grand Bourgtheroulde.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vincent Martin qui présente la délibération.

Monsieur le Maire explique que la Préfecture de l'Eure demande une délibération pour les taux d'imposition communaux, de Grand Bourgtheroulde.

Il rappelle que cesdits taux sont issus d'un calcul effectué par le Trésor Public pour le lissage des taux sur 12 ans sur les 3 communes historiques. L'harmonisation entre les 3 communes fondatrices intervient à compter de cette année.

Le Conseil Municipal décide par 33 voix « pour » et 4 abstentions de Mesdames Isabelle Bouttier et Myriam Legrand et Messieurs Emmanuel Alligier et Pierre Ponty qui ne souhaitent pas justifier leur vote, de voter les taux suivants :

	Taux 2017
	Grand Bourgtheroulde
Taxe d'habitation	11.86 %
Taxe sur foncier bâti	24.43 %
Taxe sur foncier non bâti	55.58 %

4- Décision modificative du budget communal : investissement : achat d'une tondeuse, jeu pour enfants, mobilier bibliothèque école primaire, fonctionnement : ajustements chapitre 012.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vincent Martin qui présente la délibération.

Monsieur le Maire explique que des ajustements budgétaires sont nécessaires en cours d'année. Il propose donc la décision modificative suivante :

Le Conseil Municipal décide par 33 voix « pour » et 4 abstentions de Mesdames Isabelle Bouttier et Myriam Legrand et Messieurs Emmanuel Alligier et Pierre Ponty qui ne souhaitent pas justifier leur vote, d'adopter la décision modificative suivante :

- En section de fonctionnement du budget communal :

- Revalorisation du chapitre 012 « dépenses de personnel », pour la tenue des élections municipales partielles
- En section d'investissement :
- Revalorisation de la ligne achat de mobilier école primaire
- Revalorisation de la ligne équipements ludiques

Commune de Grand Bourgtheroulde BUDGET

PRINCIPAL

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Articles	Désignations	Montant	Articles	Désignations	Montant
64111	Rémunération principale	4 000,00 €			
6531	Indemnités des élus	-4 000,00 €			
		Total		Total	- €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Opération réelle			Opération réelle		
170	Jeux extérieurs				
2128	Jeux City stade	2 000,00 €			
165	Matériel et mobilier – Ecole Primaire				
2188	Mobilier bibliothèque	2 000,00 €			
156	Bâtiment - Anciennes Ecuries				
21318	Médiathèque	-4 000,00 €			
		Total		Total	- €

5- Délibération fixant le montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vincent Martin qui présente la délibération.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil Municipal, concernant les réseaux de distribution de gaz (**article 2**) :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR' = 0,35 * L \text{ où :}$$

« PR' », exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

« L » représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communal communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d' :

ADOPTER les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public, pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire ».

Madame Myriam Legrand demande quelle année est concernée et quel est le montant prévu pour 2017.

Monsieur Vincent Martin lui répond qu'il s'agit des travaux 2016 et que le versement a lieu en 2017, pour un montant de 152 €.

6- Subvention pour récupérateur d'eaux pluviales.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Myriam Ferlin qui précise qu'un autre dossier est en attente mais qu'il est incomplet et sera donc présenté ultérieurement.

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité a mis en place l'opération récupérateur eaux pluviales cette année.

A ce jour 1 dossier complet a été déposé. Il rappelle qu'est subventionnée la fourniture d'un récupérateur dans la limite de 500 €. La main d'œuvre, les accessoires ne sont pas subventionnés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- **Monsieur THIERRY Hervé : 500 € pour l'installation d'un récupérateur d'eaux pluviales.**

7- Remerciements des associations.

Monsieur le Maire présente les remerciements suivants :

- Le comité du Secours Populaire Français du Roumois remercie la municipalité pour la subvention versée d'année.
- L'Unité Locale de Pont Audemer de la Croix Rouge remercie la municipalité pour la subvention versée d'année.

8- Questions diverses.

Madame Sandra Barcelo rapporte que les habitants du Tulipier se plaignent de l'entretien des chemins derrière les maisons et de la présence de rats.

Monsieur le Maire confirme l'état des chemins mais souligne qu'il est difficile d'empêcher les rats des champs de se déplacer.

Elle remercie tous ceux qui ont participé à la fête patronale, les 850 motards. C'était une belle fête.

Monsieur Gervais Nicoué regrette que des rigolos qui rodent la nuit, déplacent les barrières, balancent les poubelles, ...

Monsieur David Marc précise que ce matin à 5h il a ramassé les poubelles au milieu de la route, rue de Thuit Hébert.

Madame Josette Vallée annonce que les horaires des écoles ont été modifiés, c'est le retour à la semaine scolaire des 4 jours.

Monsieur Jacques Despois remercie les membres du Conseil Municipal pour les fleurs lors du décès sa femme.

Monsieur David Durnerin signale un problème de refus de ramassage de tri dans sa rue. Il est précisé que l'entreprise ne collecte que les bacs jaunes et pas les sacs. Si ces derniers sont de taille insuffisante, il convient de demander à la communauté de communes.

Monsieur le Maire rappelle que c'est son dernier Conseil Municipal. Il souhaite revenir sur son parcours politique personnel. En 1995, il travaillait à l'Assemblée Nationale et avait refusé trois parachutages dans des villes de 20 à 50 000 habitants. La seule commune qui l'intéressait était Bourgheroulde. Cela a été une chance pour lui d'être

Maire dans la commune de naissance de son père, son grand-père, son arrière-grand-père et où travaillaient ses parents. Il revendique un attachement à cette commune. Il était candidat sur la liste de Paul André Got, maire depuis 1969, avec Erick Poisson et Marc Morisset. Pour lui, cette commune est son berceau, il revenait de Paris pour toutes les réunions, les Conseils Municipaux, les commissions. Il voulait être ici ; sa vie parisienne était seulement professionnelle.

Il voulait prendre part à la construction de la commune. Son premier problème, il est arrivé 7^{ème} sur 23 lors des élections 1995, il souhaitait être membre de la Communauté de Communes et membre de la commission des finances. Lors du premier Conseil Municipal Paul-André Got ne l'a pas proposé ni en tant que membre de la Communauté de Communes et ni de la commission des finances. A la surprise générale, il interpelle le Maire, sur le non-respect de la parole donnée, il avait une conception naïve de la politique locale. Il ne sera que suppléant de la Communauté de Communes. Il pourra constater déjà à l'échelle cantonale les dysfonctionnements et cette forme de cooptation et de notabilité des élus. Il avait un grand sentiment de solitude et pensait d'une autre manière la politique. Il remercie Gérard Swertvaeger qui l'a toujours soutenu politiquement et l'a encouragé. En 1998, il échoue aux élections cantonales, il était seul contre tous les maires du canton sauf Gérard Swertvaeger. Il a été marqué car il y a eu une erreur de comptage qu'il a lui-même remarqué en sa défaveur. Entre 1998-2001 il a été un élu municipal loyal. Erick Poisson était présenté par Paul-André Got comme son successeur. Ce dernier lui a demandé à le rencontrer pour faire partie de la liste. Il a demandé être adjoint aux finances et titulaire à la Communauté de Communes. Paul-André Got et l'équipe ont refusé cette demande. Il s'est donc lancé seul pour faire une liste! Il a eu un appel de Marc Morisset qui voulait partir avec lui. La campagne a été un collectif avec Gilles Ripert soutien loyal et exemplaire, puis Didier Parin, soutien depuis l'automne 2000 avec un désintéressement, un engagement et un dévouement toujours présent. En 2001, sa liste était en tête au premier tour, 8 élus étaient passés, mais il était naïf, il avait perdu de trois voix. Au second tour, la liste n'a eu aucun autre élu : ils sont devenus les huit élus, les plus emmerdeurs du département. Paul-André Got démissionne moins d'un an après. Aucun candidat ne s'est proposé pour le poste de Maire. Il peut le dire maintenant, il est devenu Maire sur un coup de poker. Lorsqu'un tiers des membres du Conseil Municipal démissionne il faut de nouvelles élections. A la Communauté de Communes, il s'est présenté au poste de président et il a perdu d'une voix. En 2004, la campagne des cantonales s'est faite dans un contexte particulier. De nombreux projets ont été menés à bien. La Maison de la Musique et de la Danse a été un chantier long et compliqué, mais grâce à la Directrice Générale des Services, il s'est terminé dans l'enveloppe initialement prévue. En 2008, la campagne n'a pas été agréable non plus, ponctuée de lettres anonymes et d'un aléa juridique. Il avait fait un mauvais copier-coller, la mention « voter la liste complète » était restée sur les bulletins de vote ce qui n'est pas autorisé, les élections ont été annulées. De nouvelles élections le 06/07/2008 ont permis une majorité absolue. Deux autres chantiers ont été menés à bien le restaurant scolaire et la station d'épuration, œuvre de Vincent Martin, dont il souligne les qualités personnelles et professionnelles. Ce chantier important pour le développement futur de la commune a peut-être été mal compris, même s'il était indispensable d'un point de vue sanitaire. Il se souvient d'autres travaux qui ont suscité des polémiques et notamment la réfection du réseau d'eau potable Grande Rue. En 2014, le changement de type de scrutin a permis d'accueillir une opposition qu'il remercie, lorsque celle-ci est intervenue de manière constructive. La parité a aussi été très positive. C'est l'échec aux sénatoriales qui

l'a affecté, il a été l'objet de manœuvres de trahisons par son propre camp, le parti socialiste qu'il a quitté à ce moment-là. Il a mis plus d'un an à s'en remettre personnellement. Lorsqu'Emmanuel Macron a été désigné ministre, il a été intéressé par sa façon de voir la politique. Il a déposé sa candidature pour la députation sur la 4^{ème} circonscription de l'Eure en ligne et a eu un entretien téléphonique, ils étaient 19 prétendants à l'origine. Il connaissait l'incompatibilité entre le mandat de député et la fonction de Maire, mais n'avait pas conscience de la nécessité de nouvelles élections municipales générales.

Pour lui c'est difficile de quitter cette fonction de Maire qu'il considère comme le plus beau des mandats. Il remercie Jacques Auvard, Daniel Hue et les conseils municipaux de Bosc Bénard Commin et Thuit Hébert. Il souhaite remercier tous les élus pour leur force d'engagement et particulièrement Jacques Despois. Il souhaite à tous bon courage. Quel que soit le résultat des urnes, Grand Bourgtheroulde est une belle commune, elle représente et rassemble tout ce qu'il faut pour la vie en collectivité. Il y a tout ce qu'il faut pour la vie familiale de l'école maternelle au collège, un marché, un centre bourg commerçant, un tissu associatif très développé. Une commune est un tout, une addition de personnes, de services, de commerces, d'associations.

Il a toujours fonctionné sans approche partisane, la politique locale est le fait de donner du temps à la commune. Dès lors que la politique entre en ligne de compte, les débats sont viciés. Il n'a jamais demandé à un élu municipal de se prononcer sur son engagement personnel politique. Il est député car des femmes et des hommes l'ont accompagné au-delà des conceptions partisans. Il conclut avec émotion, qu'il faut toujours avoir la volonté de suivre la ligne que l'on s'est tracé personnellement.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30 et affiché le jeudi 13/07/2017 à 15h00.